



Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance
(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

Document à remettre à la Commune de BOUSSENS

Grand'Rue 1 – 1034 BOUSSENS – info@boussens.ch - tél. 021 731 33 31

A. Renseignements généraux

Propriétaire(s)

Nom : Prénom :
Parcelle : Adresse :
Téléphone : Mail :

B. Description de l'ouvrage

.....
.....
.....
..... Coût des travaux :

C. Documents à fournir :

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accord

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnés ci-dessus.

Lieu : Date :

Signature(s) :

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Date :

Signature(s) :

E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Cette autorisation est **valable 12 mois** dès la délivrance de cette dernière.

Une fois les travaux terminés, nous vous prions d'en informer la commune de Boussens par courriel : info@boussens.ch ou par téléphone au 021 731 33 31.

F. Remarque et condition :

.....

.....

.....

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

S. Borgeaud

C. Pause